



Comité Social d'Administration « Alimentation » du 13 juin 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 22 juin 2023

L'UNSA était représentée par Carlos Argandona-Aguilar et Emilie Cerisier.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Maud FAIPOUX, Directrice Générale de l'Alimentation.

Réforme SSA et délégation de missions

Les premiers transferts de mission sont prévus au 1^{er} septembre 2023 et un transfert total au 31 décembre 2023. Une partie des missions fera l'objet d'une délégation de missions vers des prestataires privés au 1^{er} janvier 2024 sur les PSPC (Plans de Surveillance et Plans de Contrôle) et une partie de la remise directe.

Cible de 80 % d'augmentation des contrôles en remise directe dès 2024.

L'objectif à terme est que les services du MASA augmentent de 10% les contrôles en amont de la filière hors remise directe, qu'ils assurent les contrôles CPMM réalisés auparavant par la DGCCRF. Le délégataire assurera la gestion des PSPC (18 000 prélèvements) et la réalisation de 75 % des contrôles en remise directe (soit 75 000 inspections annuelles). Les 25 000 inspections restantes seront assurées par les agents DGAL, ce qui correspond à ce qui est fait actuellement, ceci afin de conserver une compétence sur ce domaine d'activité. Un volant de 5 à 20 000 contrôles de retraits/rappels sont aussi prévus dans la délégation de mission.

Pour ce faire, le ministère a prévu le transfert de 60 ETP depuis la CCRF, la création de 90 ETP pour assurer ces missions et un complément de 40 ETP (à venir) pour assurer le suivi de délégation et répondre à l'ambition de contrôle mentionnée ci-dessus. Sur les 133 postes ouverts, 97 sont parus à la mobilité d'automne, 22 postes ont été attribués grâce à l'ouverture d'un concours exceptionnel de technicien et 14 ont été republiés en mars.

L'appel d'offre pour le délégataire a été lancé (hors Dom et Ville de Paris car elle a son propre service d'inspection) et la sélection est prévue pour fin juillet 2023. Ce dernier devra être accrédité ISO 17020 ou 17025.



L'UNSA a alerté l'administration sur les agents en difficultés par manque de formation, sur les risques liés à la délégation (perte de compétence, impartialité...) mais également sur l'insuffisance des 40 ETP pour assurer le suivi de la programmation (dont 0,5 à 1 ETP sera donné à chaque DRAAF, ce qui ne laisse que peu de moyens pour les services DDPP et DDETSP). Notre syndicat déplore encore une fois qu'aucun retour d'expérience ne soit fait sur les délégations déjà existantes dans notre ministère afin d'en tirer des enseignements.

La DGAL précise qu'une mission CGAAER accompagne la délégation à chaque étape du processus, mais cela ne correspond pas à la demande de l'UNSA.

Crise IAHP

400 foyers ont été déclarés depuis le 1er août 2022, le comptage se faisant par saison : de l'automne au printemps de l'année N+1. On peut constater une augmentation du nombre de foyers et de la durée des épisodes (début plus précoce et fin plus tardive).

En 2022, il y a eu plus de 20 millions d'animaux abattus dont plus de 6 millions de volailles dépeuplées.

Depuis le 4 mai 2023, il y a eu 85 foyers déclarés dans le Sud-Ouest.

Concernant les mesures de lutte renforcée, deux zones supplémentaires ont été définies : la Zone Réglementée Supplémentaire (ZRS) et la Zone Tampon (ZT). La refonte de l'arrêté ministériel est en cours pour tenir compte des crises et de la loi de Santé Animale afin de simplifier les normes de droit national. Un avis de l'ANSES a également été demandé sur le système de niveau de risque, avec au final une procédure sans doute plus régionalisée. Ces nouveaux textes devront intégrer la possibilité de vaccination.

Le plan d'action sur la vaccination a été présenté. Il se compose des mesures suivantes : définir une stratégie et un plan de vaccination en France (vérifier la disponibilité des vaccins et leur efficacité), prévoir le scénario et la stratégie de vaccination et organiser la campagne de vaccination.

La stratégie de vaccination, validée avec la profession, doit être présentée au ministre. Pour la gouvernance, deux instances sont prévues : un COPIL (DGAL/DGPE/ANSES/ENV Toulouse/SNGTV/profession agricole) et un comité de suivi (COSUI).

L'objectif de la vaccination est de freiner la diffusion en complément des mesures de lutte, pour atteindre l'éradication. Seule la vaccination préventive est possible, avec une surveillance stricte. Distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés est une vigilance majeure. Un travail est lancé avec les partenaires commerciaux afin que la vaccination ne bloque pas les échanges.

L'objectif reste donc un maintien des mesures de biosécurité, une vaccination obligatoire et l'élimination des foyers même vaccinés.

Pour la vaccination, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Elle concernera tous les canards à l'étage commercial, sur toute la France, et offrira la possibilité sur la base du volontariat aux élevages de parentaux, sauf s'ils exportent. Des questions sont encore en attente : l'obligation pour les élevages en ZRD notamment.

Le démarrage de la vaccination est prévu à l'automne (1^{er} octobre) : il faut donc élaborer le plan organisationnel rapidement.

Des épidémiologistes (un en Pays de la Loire et un en Nouvelle-Aquitaine) travaillent sur l'origine des premiers cas. En effet, certains foyers ont vu une résurgence du virus ; la question doit être approfondie sur une résistance du virus dans le lisier, dans l'eau ou dans des cadavres congelés...

Une mise à jour du PISU sur l'équarrissage et l'enfouissement ou le compostage est prévue pour tenir compte des enseignements de la crise en Pays de la Loire en 2022.

Pour les moyens humains, un appel à la solidarité nationale est lancé si les services ne sont plus en capacité de gérer. Le manque de volontaire, si tel est le cas, est compensé par des moyens ponctuels. De plus, 12 ETP supplémentaires ont été attribués aux régions les plus touchées (Pays de la Loire, Occitanie, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine), sans fiche de poste, afin que chacune définisse ses besoins.

Sur l'indemnisation des éleveurs, une revalorisation du taux d'acompte a été votée hier, notamment pour tenir compte des élevages touchés deux fois. De même, une avance sera faite cet été pour que les éleveurs puissent avoir un apport de trésorerie. Certains dossiers sont traités rapidement (lorsque l'éleveur ne demande pas d'expertise supplémentaire).

Sur l'indemnisation des agents, un « CIA de crise » va être créé pour les agents qui ont participé à la gestion de crise. Le versement sera fractionné pour les prochaines années mais 2023 sera encore une année de transition dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif avec un CIA spécial, pour lequel le recensement est fait en local.

L'ensemble des organisations syndicales a alerté la DGAL sur la fatigue des équipes et la nécessité de moyens pérennes pour éviter le turn-over qui nécessite des formations à chaque remplacement. Ceci passe par une revalorisation des salaires des contractuels afin de conserver des équipes sur le long terme.

Par ailleurs, il a été évoqué un besoin d'un task force des cadres spécialisés en gestion de crise

Information sur les travaux en lien avec la DINUM

Le SG et la DGAL avaient sollicité la DINUM concernant un audit du système d'information selon l'article 4 du décret 2019-1088 du 25 octobre 2019. L'objectif est d'identifier les obstacles et rendre la chaîne de production plus efficiente.

Trois phases ont été identifiées :

- a) **Première phase de janvier à mars 2023** : Diagnostique général du SIAL. Etat des lieux et expression des besoins,
- b) **Deuxième phase d'avril à juin 2023** : Initialisation du plan de transformation du SIAL
- c) **Troisième phase** : Mise en œuvre et déploiement du plan de transformation du SIAL

L'objectif est de réussir à établir une feuille de route pluriannuelle. Des travaux d'analyse des codes et fonctionnalités sur RESYTAL sont prévus.

4 start-up de l'Etat ont été identifiés dont 1 sur la vaccination. Dans le futur, tous les ministères devront reinternaliser les start-ups.



Déclaration Liminaire UNSA

Paris, le 13 juin 2023

Bonjour à tous,

Madame la Directrice Générale,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour ce premier CSA Alimentation de la mandature. Cette instance est nécessaire au vu des enjeux de nos missions : sécurité sanitaire de l'alimentation, protection animale et végétale, contrôle aux frontières et inspection en abattoir pour n'en citer que quelques-unes.

Les nombreuses crises de ces dernières années ont profondément marqué les services et l'opinion publique (nous adressons à ce titre un message de soutien aux agents du Gers et des Pyrénées Atlantiques). Ces crises conduisent parfois à des changements pour une meilleure gestion des politiques de notre ministère. La Police Sanitaire Unique que nous allons évoquer aujourd'hui en est un parfait exemple.

Cependant, si ces modifications dans nos organisations pour mieux gérer les crises sont nécessaires, la partie prévention de nos missions doit rester au cœur de nos métiers. C'est ainsi que nous pourrions éviter de faire prendre des risques à la population. Hors, pour ceci, le ministère doit doter nos services de moyens suffisants pour assurer nos missions. Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Directrice Générale, que les agents sont épuisés de ces gestions de crise, notamment l'IAHP ; pas seulement ceux qui travaillent directement dans les services de Santé et Protection Animale mais également toutes celles et ceux qui travaillent dans ces structures et dont la charge de travail a augmenté pour compenser la mobilisation nécessaire.

De même, dans les services Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, l'inquiétude monte avec non seulement une augmentation des contrôles mais de nouveaux périmètres à intégrer et des formations qui à ce jour sont loin d'être suffisantes.

Notre ministère doit également doter les agents de formations pour maintenir les compétences qui risquent de nous échapper dans le cadre des délégations. Nous rejoignons ici la demande de la CFDT d'une mission CGAAER sur les délégations. Il nous faut donc aujourd'hui trouver les solutions pour assurer l'attractivité de nos métiers, pour pouvoir réaliser nos missions dans les meilleures conditions, pour maintenir nos compétences et pour continuer à trouver du sens à nos missions.

Nous vous remercions.